

TITRE D'EMPLOI	Journalier – Mandat hivernal
STATUT	Saisonnier
SERVICE	Infrastructures
ENTRÉE EN POSTE	Décembre 2024 à mars 2025 (en fonction de la météo)

NATURE DU TRAVAIL

- Effectuer divers travaux d'entretien des infrastructures relatives aux patinoires et aux bâtiments municipaux ;
- Veiller à la propreté des locaux ;
- S'assurer de la sécurité des lieux et des usagers des patinoires ;
- Exécuter toute autre tâche connexe déterminée par son supérieur.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES :

- Diplôme d'études secondaires ou toute autre expérience jugée équivalente ;
- Détenir un permis de conduire de classe 5 ;
- Carte ASP requise ;
- Bonne capacité physique ;
- Habilités pour le travail manuel ;
- Être disposé à travailler le soir et la fin de semaine.

HORAIRE DE TRAVAIL

Il s'agit d'un poste saisonnier à raison de 39 heures / semaine. L'horaire de travail peut être variable en fonction de la température.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le salaire et les conditions de travail sont établies en fonction de la convention collective en vigueur.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur demande d'emploi au plus tard le 13 octobre 2024 à emploi@ville.prevast.qc.ca

Nous tenons à vous remercier de votre intérêt à joindre l'équipe de la Ville de Prévost. Nous communiquerons avec les talents dont la candidature aura été retenue. Si vous n'êtes pas contacté, nous évaluerons votre profil pour d'autres opportunités.

Notez que l'utilisation du générique masculin n'a aucune intention discriminatoire. La Ville de Prévost considère la diversité de ses talents comme une richesse et croit et adhère au principe d'équité en matière d'emploi.

Service des ressources humaines

2780, boul. du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0

450 224-8888, poste 6285
emploi@ville.prevast.qc.ca

ville.prevast.qc.ca